

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 29 (1941)  
**Heft:** 5-6

**Artikel:** La conservation des monuments historiques et artistiques dans le canton de Fribourg  
**Autor:** Zurich, Pierre de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-818203>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET ARTISTIQUES DANS LE CANTON DE FRIBOURG<sup>1</sup>

par PIERRE DE ZURICH.

Il y a un peu plus de cent ans que les Fribourgeois se préoccupent de la conservation de leurs monuments historiques et artistiques et l'on doit, malheureusement, constater qu'au bout de cet assez long laps de temps, ils n'ont pas encore réussi à atteindre des résultats généraux dans ce domaine.

Si inattendu que cela puisse paraître, il faut cependant rendre à la République helvétique, de fâcheuse mémoire, ce témoignage que c'est à elle qu'est due la première idée des mesures à prendre pour la protection des vestiges du passé.

« On connaît, écrivait l'archiviste Joseph Schneuwly<sup>2</sup>, les vols et les déprédations dont avaient été victimes nos trésoreries et nos monuments publics, lors de l'entrée des Français en Suisse, en 1798, au point que l'on était allé jusqu'à gratter et à détruire

---

<sup>1</sup> Conférence faite par l'auteur, à Fribourg, le 16 mars 1940, aux membres de la Société d'histoire du canton de Fribourg, de la Société des amis des Beaux-Arts et de la Section de Fribourg du Heimatschutz. — Un résumé en a paru dans l'organe officiel *Heimatschutz* (n° 4, décembre 1941, p. 132 à 138) de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz). C'est elle qui a bien voulu mettre à notre disposition les clichés qui l'illustrent. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

<sup>2</sup> L. à la Direction de l'Instruction publique du 3 XI 1903. (La lettre, signée par l'archiviste Schneuwly, est de la main de M. Tobie de Ræmy): — AEF. DIP. n° 1185 E.

les armoiries qui se trouvaient sur les édifices et surtout sur les façades des maisons des anciens gouvernants. » On pourrait citer des faits plus graves que celui du stupide vandalisme, auquel il vient d'être fait allusion : je me bornerai à rappeler la destruction, le 3 mars 1798, par l'armée française, avec l'autorisation de ses chefs, de l'Ossuaire de Morat <sup>1</sup>, — un des monuments les plus chers aux cœurs de tous les Suisses — dont la plaque commémorative, exécutée en 1564 par le fondateur Peter Schödel, de Berne, fut emportée comme un glorieux trophée et se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale, à Paris <sup>2</sup>.

C'est pour mettre un terme à ces dévastations que le Directoire exécutif, au vu d'un rapport de son ministre des Arts et des Sciences, sur la destruction progressive des monuments antiques, prit, dans sa séance du 15 décembre 1798, un arrêté, en vertu duquel une circulaire devait être envoyée aux Chambres administratives, qui auraient à rendre un compte détaillé de tous les monuments anciens, ou de ceux qui seraient découverts par la suite, le préfet national de chaque canton devant veiller à ce que ces monuments ne soient pas dégradés et prendre des mesures efficaces pour leur conservation <sup>3</sup>.

L'idée, fort judicieuse, paraît, d'ailleurs, en être restée à la période préparatoire. L'arrêté en question ne figure pas dans le *Bulletin officiel des lois, décrets et arrêtés* du gouvernement helvétique, publié en français, à Lausanne; les Archives fédérales ne possèdent, à ce sujet, qu'un projet, non daté, de la circulaire envisagée et l'on n'y trouve aucune réponse à celle-ci <sup>4</sup>; pour le canton de Fribourg, enfin, Schneuwly a, de son côté, vainement fouillé les procès-verbaux et les copies de lettres de la Chambre administrative, sans y trouver une trace d'exécution <sup>5</sup>.

Il semble en avoir été de même pour un autre arrêté du 16

<sup>1</sup> RICHARD MERZ, *L'Ossuaire de Morat*, dans AF. 1928, p. 16.

<sup>2</sup> SKL. III, 81, verbo Schödel (Peter). Le Musée d'art et d'histoire de Fribourg possède un fac-similé galvanoplastique de la plaque commémorative de 1564.

<sup>3</sup> ASHR. III, p. 787.

<sup>4</sup> Obligeante communication de M. le Dr Léon Kern, archiviste fédéral.

<sup>5</sup> L. à la Direction de l'Inst. publ. du 3 XI 1903. — AEF. DIP. n° 1185 E.

avril 1799 du Directoire exécutif, envisageant la concentration, dans une sorte de Musée central des Beaux-arts, de toutes les œuvres d'art transportables, pour lors dispersées dans les ci-devant couvents et autres bâtiments nationaux, où des artistes désignés à cet effet, auraient été les choisir<sup>1</sup>.

On touche, là, du doigt, les deux côtés du problème que soulève la conservation des monuments historiques et artistiques. Le premier, dont je m'occuperai principalement ici, comporte les mesures à prendre pour empêcher la destruction des monuments et édifices présentant un caractère historique ou artistique, et éviter que l'on y apporte des modifications de nature à leur enlever ce caractère. Le second aspect a, plutôt, pour but de préserver des œuvres d'art et des objets mobiliers de toute dégradation, et de s'opposer à ce qu'ils ne soient perdus par incurie ou par cupidité: il conduit à la mise en sûreté de ces éléments et à la création de musées. Dans les deux cas, cependant, l'établissement d'un inventaire des richesses à conserver ou à préserver paraît être la mesure préliminaire qui s'impose.

Près de quarante ans vont s'écouler depuis la tentative envisagée par la République helvétique, jusqu'au moment où le gouvernement de Fribourg va, lui-même, entrer dans cette voie. Ce n'est pas que, pendant cette période, la cité des bords de la Sarine manquât d'hommes intelligents et de gens de goût: les trésors qui subsistent encore dans un grand nombre de familles fribourgeoises suffiraient à en donner la preuve. La médiocrité des fortunes dans notre petite république est, cependant, un élément dont il ne faut pas méconnaître l'importance et c'est, certainement, elle qui a joué, dans l'occurrence, un rôle heureux, en empêchant la mode d'être trop exactement suivie, et le remplacement d'objets anciens par d'autres, plus au goût du jour, de s'opérer. Il existait même un certain nombre de personnes, « qui déjà, isolément, s'amusaient à recueillir les quelques restes intéressants qui, par hasard, leur tomboient sous la main » et s'intéressaient à « la découverte et à la conservation des monuments des temps passés et des souvenirs de

---

<sup>1</sup> ASHR. IV, p. 233.

leurs ancêtres »<sup>1</sup>. C'étaient les fondateurs de cette *Société archéologique*, dont je voudrais, un jour, vous parler plus en détail, et dont le prospectus, lancé au printemps de 1826, porte les signatures du conseiller d'appel Laurent von der Weid<sup>2</sup>, du peintre Philippe de Fégeli<sup>3</sup>, de Louis d'Affry<sup>4</sup>, petit-fils du Landamman du même nom<sup>5</sup> et père de la duchesse Colonna<sup>6</sup> et celui de F.-L. Piller<sup>7</sup>, l'imprimeur officiel du Gouvernement<sup>8</sup>. Mais, dans cette association d'hommes et de femmes<sup>9</sup> appartenant aux familles du patriciat et dont le sous-titre porte « société pour la découverte et la conservation des objets d'art et d'antiquités nationales »<sup>10</sup>, il s'agit davantage d'objets que de monuments. Les buts poursuivis sont « de faire faire des fouilles », de « recueillir des objets », des « morceaux d'antiquités », comme on dit alors, de les « réunir dans un local » ; et l'on voit poindre ici l'idée d'un musée historique et artistique, qui ne se réalisera que quelques années plus tard<sup>11</sup>. Notons, d'ailleurs,

<sup>1</sup> Prospectus de la Société archéologique. J'en possède un exemplaire original dans mes archives personnelles.

<sup>2</sup> Jean-Laurent von der Weid (1779-1849), fils de Charles.

<sup>3</sup> Dessinateur et peintre (1790-1831). Biographie dans NEF. 1880, 77 et SKL. I, 448.

<sup>4</sup> Louis-Charles-Jules d'Affry (1801-1841), fils de Charles-Philippe.

<sup>5</sup> Louis-Auguste-Philippe d'Affry (1743-1810), premier Landamman de la Suisse.

<sup>6</sup> Adélaïde-Nathalie-Marie-Hedwige-Philippine, dite *Adèle*, d'Affry (1836-1879), épousa en 1856 Carlo Colonna Doria, duc de Castiglione et est connue comme sculpteur et peintre, sous son pseudonyme de *Marcello*.

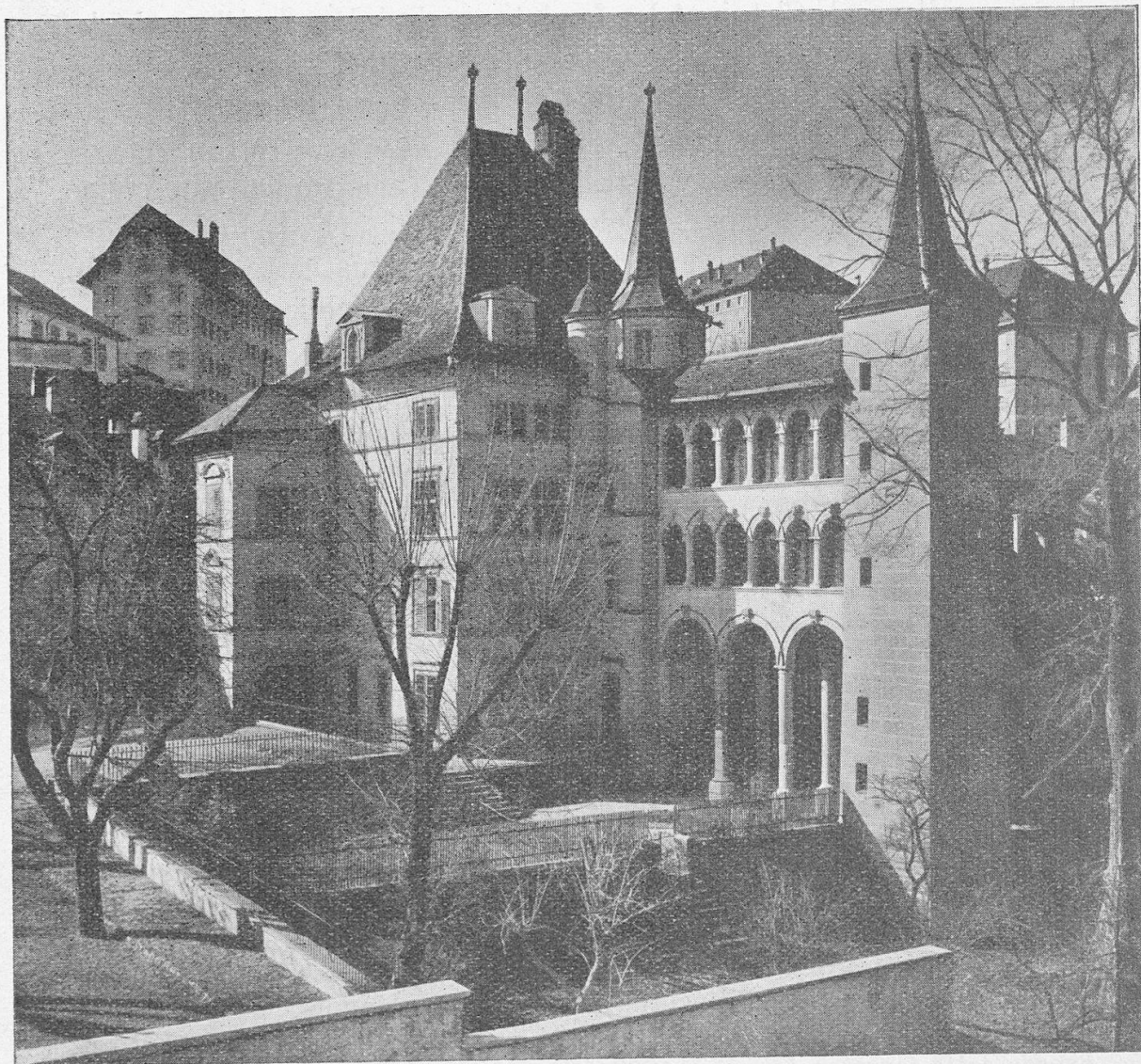
<sup>7</sup> François-Louis Piller avait succédé à son père Béat-Louis, en 1816 et exerça cette fonction jusqu'en 1838.

<sup>8</sup> Fribourg avait un imprimeur officiel depuis 1584.

<sup>9</sup> M<sup>me</sup> de Villardin (Marie-Anne-Elisabeth-Françoise d'Affry (1775-1831), femme de Jean-Antoine-Vendelin de Castella, seigneur de Villardin), M<sup>me</sup> d'Affry (Marie-Adélaïde de Diesbach de Belleruche (1771-1828) femme de Charles-Philippe d'Affry) et Marianne de Fuyens (Marie-Anne de Bocard, fille de Joseph-Nicolas-Hubert de Bocard de Fuyens et de Marie-Françoise de Reynold du Gayet) figurent dans l'état nominatif des membres. — AEF. Procès-verbaux de la Soc. archéologique.

<sup>10</sup> AEF. Procès-verbaux de la Société archéologique.

<sup>11</sup> Le Musée ne fut installé au Lycée qu'en 1835. GRANGIER, *Notice historique sur le Musée cantonal de Fribourg*, parue dans « Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles ». Deuxième année. 1882, p. 80 et *Catalogue du Musée cantonal*, 1882, p. 5.



*Un monument conservé : L'ancien hôtel particulier, construit en 1585-87 pour le capitaine Jean Ratzé par l'architecte français Jean Fumal. Actuellement Musée d'art et d'histoire à Fribourg.*

que, sous l'influence du Romantisme, ce sont principalement les découvertes archéologiques, les antiquités romaines et les « curiosités » du « Moyen-âge », qui accaparent l'intérêt des membres de la société. Ce timide essai, stimulé par la découverte, en 1830, de la belle mosaïque romaine de Cormérod<sup>1</sup>, n'a du reste, pas d'effet

<sup>1</sup> AEF. MCE. 1830, p. 232 (4 juin). Elle fut installée au Lycée en 1835 AEF. MCE. 1835, p. 40 (22 décembre).

pratique et n'incite pas l'Etat à prendre des mesures pour la conservation des monuments: le « Mückenthurm » ou tour de l'Auge, à l'entrée du pont de Berne est démoli en 1833<sup>1</sup>, sans que cette destruction soulève des protestations. Une tentative pour remédier à cette situation va, cependant, être entreprise peu après ce moment.

Le 13 novembre 1835<sup>2</sup>, le Dr Jean Berchtold<sup>3</sup>, récemment revenu de ses voyages en Pologne, en Russie, en Allemagne et en Italie, où il était allé étudier la médecine et où il avait séjourné, soit comme étudiant, soit comme précepteur ou encore comme professeur<sup>4</sup>, est nommé membre du Conseil d'éducation — dont il devait devenir le secrétaire en 1838 — en remplacement de Frédéric Vaillant<sup>5</sup>, démissionnaire.

Professeur de grammaire à cette Ecole moyenne centrale, instituée par un vote orageux du Grand conseil, le 19 juin 1835, Berchtold y fut chargé, le 17 avril 1836<sup>6</sup>, de l'enseignement de l'histoire, à la place du professeur Ottet.<sup>7</sup> C'est, vraisemblablement, sur son instigation, que le Conseil d'éducation, décidait, dans sa séance du 17 juillet 1837, d'instituer un prix de 500 francs, destiné à récompenser la meilleure histoire du Canton de Fribourg, « depuis la fondation de la capitale jusqu'à l'acte de médiation inclusive-

<sup>1</sup> FA. 1901. Pl. V. — La municipalité de Fribourg l'appelait, avec ses annexes: « ces vieilles bâtisses qui n'avaient plus d'utilité ».

<sup>2</sup> AEF. Manual 1835, p. 595.

<sup>3</sup> Jean-Nicolas Berchtold (1789-1860), médecin, historien et homme politique, chancelier d'Etat 1848-1852, président de la Société d'histoire. — Il est singulier qu'il n'existe aucune biographie de ce personnage. On ne possède que les courtes notes données par Dr ALBERT BÜCHI, *Die Freiburgerische Geschichtschreibung in neuerer Zeit*, 1905, p. 10 et 27, d'après une nécrologie inachevée, parue en 1860 dans les nos 96 et 100 du *Journal de Fribourg*.

<sup>4</sup> L. du 3 XI 1903 de l'archiviste d'Etat à la Dir. de l'Instr. publ. — AEF. DIP. n° 1185 E.

<sup>5</sup> Frédéric Vaillant (1801-1880), conseiller d'Etat, directeur des Finances 1837-1847, proscrit au Sonderbund, conseiller d'Etat, Directeur de la Justice et des Cultes 1857-1878. — Nécrologie. NEF. 1881, p. 13-15.

<sup>6</sup> AEF. CCE. 1836, p. 136.

<sup>7</sup> Antoine Ottet, fils du pharmacien, alors précepteur en Styrie, avait été nommé professeur le 16 X 1835.

ment »<sup>1</sup>. Cette histoire, on sait que Berchtold devait se décider à l'écrire lui-même ; peut-être y songeait-il dès cet instant. Toujours est-il que c'est sur sa proposition, et dans le but de fournir aux concurrents des matériaux qui devaient leur faciliter leur tâche, que le Conseil d'éducation allait prendre la première mesure officielle relative à la conservation des monuments.

Le 5 décembre 1837<sup>2</sup> — la date est à retenir — il adressait aux couvents des Augustins, des Cordeliers, de Hauterive, de la Part-Dieu, de la Maigrauge, de Montorge et de la Fille-Dieu, une lettre dans laquelle il leur demandait de lui « communiquer le catalogue de vos titres et manuscrits et d'y joindre celui des grands personnages qui ont illustré votre ordre, avec *une indication des objets d'arts, des tableaux, vases et ornements d'église, remarquables par leur ancienneté, des épitaphes dignes de souvenir* »<sup>3</sup>. Une autre circulaire, de même date, était envoyée aux préfets. Elle leur faisait savoir que, « tant pour faciliter le travail des historiographes que *pour conserver au canton des objets auxquels chaque jour donne une nouvelle ardeur (sic)* » le Conseil d'éducation avait « *résolu de prendre sous sa surveillance tous les monuments historiques épars sur le sol cantonale (sic)* », soit :

- « 1) *les anciens édifices tant publics que particuliers, tels que châteaux, couvents, églises, chapelles, etc.,*
- 2) *les vieux tableaux et portraits,*
- 3) *les tombeaux avec leurs épitaphes,*

<sup>1</sup> Le 10 VII 1837, le Conseil d'éducation décide de proposer au Conseil d'Etat l'institution de ce prix. (AEF. MCE. 1837, p. 28). Un rapport est adressé dans ce sens, au Conseil d'Etat, le 12 VII (la date est donnée dans la réponse du 14 VII du Conseil d'Etat) (AEF. Corr. Cons. d'Etat 1837 B, p. 48), mais le texte de ce rapport ne se trouve qu'au 26 VII dans la correspondance du Conseil d'éducation (AEF. CCE. 1837, p. 64 à 66). Le 14 VII, le Conseil d'Etat donne son accord à ce projet (AEF. Manual 1837, p. 389). Le 17 VII le Conseil d'éducation institue le prix et fixe le programme du concours (AEF. MCE. 1837, p. 28), dont le texte fut publié dans la *Feuille d'avis* 1837, n° 29, p. 15 (21 VII), n° 30, p. 15 (28 VII) et n° 31, p. 17 (4 VIII).

<sup>2</sup> AEF. MCE. 1837, p. 47. — Le texte des lettres est daté du 4 XII 1837 dans la Corr. du Cons. d'éd. (L. aux couvents. — AEF. CCE. n° 2, p. 101 ; l. aux préfets, idem., p. 101 et 102).

<sup>3</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 101.

- 4) *les inscriptions, les dâtes (sic) et les enseignes,*
- 5) *les vitraux colorés,*
- 6) *les monnaies et médailles,*
- 7) *les vieux titres, parchemins et manuscrits,*
- 8) *les routes romaines,*
- 9) *les meubles, armes et ustensiles, ainsi que les costumes qui datent d'une époque reculée,*
- 10) *les peintures à fresques, »*

et il les invitait à lui donner toutes les « indications particulières » à chaque district <sup>1</sup>.

On voit qu'il s'agissait, là, d'un premier inventaire, conçu suivant un programme fort complet, et qui aurait donné des résultats d'une valeur inappréciable, s'il avait été effectué. Il semble, malheureusement, s'être heurté à une totale incompréhension ou à un manque absolu d'intérêt.

Le Conseil d'éducation avait eu beau faire appel à « la complaisance, au patriotisme et au désintéressement » des couvents, leur écrire que « en accueillant cette demande, vous vous associez en quelque sorte au grand travail que nous avons entrepris, vous recueillerez votre part de la reconnaissance publique. Le gouvernement répondra à votre obligeance en prenant votre couvent et tout ce qu'il renferme sous sa protection particulière, et sa haute garantie ajoutera encore au caractère d'inviolabilité imprimée (sic) à ces monuments ». Le succès de la démarche fut plus que médiocre et le Conseil n'obtint qu'une seule réponse, « fort obligeante » d'ailleurs, du couvent de la Maigrauge <sup>2</sup>. Faut-il supposer que les autres destinataires éprouvèrent, au sujet de l'intérêt que l'Etat portait à leurs trésors, une certaine méfiance, que devaient justifier les événements, dix ans plus tard ?

Quant aux préfets, c'est en vain que les membres du Conseil d'éducation, « persuadés que votre patriotisme éclairé n'attache pas moins d'importance que nous à la découverte et à la conserva-

<sup>1</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 101 et 102.

<sup>2</sup> AEF. MCE. 1838, p. 54 (1 II). — Cette réponse, du 10 I, mentionnée dans la lettre de l'archiviste à la Dir. de l'Inst. publ., du 3 XI 1903 (AEF. DIP. n° 1185 E) est actuellement égarée (1940).

tion de tous ces monumens », les avaient invités « à prendre connaissance et note de tout ce que votre district peut offrir d'intéressant sous les rapports précités, à recueillir soit par vous-mêmes, soit par des agents de confiance, tous les renseignemens, toutes les traditions qui s'y rattachent, à *veiller à ce que nul de ces objets ne soit déplacé, détourné ou même avarié et aliéné au profit des étrangers ou dans l'intérêt d'une cupidité sordide, à nous transmettre enfin le catalogue et la description détaillée de tout ce que vous aurez découvert* ». Ces Messieurs allaient faire voir le peu de cas qu'ils faisaient de ces judicieux conseils et se charger de démontrer, par un silence rigoureux, que l'intérêt qu'ils portaient à ces questions était beaucoup moins grand qu'on ne se le figurait ou qu'on l'espérait en haut lieu.

A la séance du Conseil d'éducation du 22 mars 1838<sup>1</sup>, le Dr Berchtold se plaignit « de la négligence de MM. les préfets, en particulier de celui du district français de Fribourg, à répondre à la circulaire », que l'on rappela, le lendemain, aux préfets de Farvagny, de Surpierre, du district français de Fribourg, du district allemand et de Rue<sup>2</sup>, ainsi que, le 7 avril, à ceux de Gruyère et de Dompierre<sup>3</sup>, auxquels on remettait la circulaire en mémoire, en leur signalant qu'elle était « encore restée sans le moindre résultat ». Une lettre du 23 mars, adressée à la Commission des écoles du district de Bulle<sup>4</sup>, recommandait à celle-ci « la lecture de notre circulaire, laquelle est restée jusqu'à présent sans réponse ». De tous les préfets, un seul, celui d'Estavayer, avait donné suite à l'invitation de ses supérieurs. « Nous saisissons cette occasion, lui écrivait-on le 23 mars, pour vous remercier du zèle avec lequel vous avez donné suite à notre circulaire du 4 décembre 1837 relative aux monuments historiques, et vous invitons de poursuivre sans relâche vos explorations<sup>5</sup>. » Faisons passer à la postérité, pour sa récompense, le nom de ce bon fonctionnaire, dont le rapport ne

<sup>1</sup> AEF. MCE. 1838, p. 59.

<sup>2</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 119, 120 et 121.

<sup>3</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 122, 123 et 124.

<sup>4</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 118.

<sup>5</sup> AEF. CCE. n° 2, p. 119.

nous a malheureusement pas été conservé. Il s'appelait Nicolas de Boccard<sup>1</sup>.

Ainsi, cette première tentative des autorités fribourgeoises pour conserver les monuments historiques et artistiques et pour établir un inventaire de nos trésors, aboutissait à un complet échec, et c'est en vain que le Dr Berchtold tenta une nouvelle démarche, à ce sujet, le 2 mai 1838<sup>2</sup>. Il faudra attendre trente-trois ans, avant que le gouvernement de Fribourg se décide à s'occuper à nouveau, officiellement, de cette question, mais nous allons assister, en attendant, à de nouveaux essais dus à l'initiative privée.

On aurait pu s'attendre à les voir émaner de la *Société d'histoire du Canton de Fribourg*, fondée le 1<sup>er</sup> novembre 1840, sous le nom de *Société cantonale d'histoire*, par le Dr Berchtold, qui en fut le premier président, et quelques amis. Elle ne paraît, cependant, pas s'être particulièrement occupée de nouvelles démarches en faveur de la conservation des monuments et l'on ne trouve rien, à ce sujet, dans ses procès-verbaux. L'intérêt du Dr Berchtold, dont le premier volume de son *Histoire du Canton de Fribourg* parut en 1841, n'était probablement plus aussi grand pour ce problème que quatre ans auparavant, au moment où il réunissait des matériaux pour l'écrire.

Quoi qu'il en soit, son influence à ce sujet, semble avoir été fort minime sur le gouvernement monté au pouvoir en 1847, et l'on ne trouve, dans les mesures prises par celui-ci, aucune trace des beaux principes émis par Berchtold dans les lettres adressées dix ans plus tôt aux couvents et aux préfets.

La mise à sac du Collège des Jésuites lors de la prise de Fribourg, le vol d'un grand nombre d'objets de valeur au Musée<sup>3</sup>, la suppression immédiate des monastères de Hauterive, de la Part-Dieu et des Augustins, par le décret des 30 et 31 mars 1848<sup>4</sup>, la

<sup>1</sup> Nicolas-Antoine-Xavier de Boccard (1795-1844).

<sup>2</sup> AEF. MCE. 1838, p. 65.

<sup>3</sup> AEF. Prot. corresp. Conseil d'Etat (Dir. prov. de l'Education), p. 351.

— GRANGIER, *Notice...* dans BSN. 1882, p. 58 et 59.

<sup>4</sup> BL. XXIII, p. 33 à 37.

vente à des particuliers du couvent de la Part-Dieu<sup>1</sup>, du château de Gruyère<sup>2</sup>, de celui de Farvagny<sup>3</sup>, la démolition de la Mauvaise tour en 1848<sup>4</sup>, celle de Jaquemar en 1851<sup>5</sup> et de la porte de Romont en 1855<sup>6</sup>, sont des faits et des mesures qui ne dénotent qu'un très médiocre intérêt pour la conservation des monuments historiques et artistiques et qui sont en contradiction formelle avec la « protection particulière » assurée aux couvents et la résolution de « prendre sous sa surveillance », les « anciens édifices tant publics que particuliers » mentionnées dans les lettres du Conseil d'éducation de 1837. La décision, prise le 3 janvier 1849<sup>7</sup>, de transférer à ce que l'on appelait alors le « cabinet d'antiquité » et qui était l'embryon de notre Musée d'art et d'histoire, un certain nombre « d'objets précieux d'art et d'antiquités dissiminés (sic) dans les couvents supprimés », si elle a heureusement sauvé ceux-ci d'une perte irréparable, ne constitue, toutefois, qu'une faible contrepartie au sombre tableau que je viens de brosser à grands traits.

Tout le monde ne se désintéressait pas, cependant, de la conservation des monuments historiques, et ce devait être une des tâches de la *Société d'études de Fribourg*<sup>8</sup>, fondée le 1<sup>er</sup> août 1838

<sup>1</sup> Vente autorisée en principe par le Grand Conseil le 2 XII 1853 (AEF. Reg. délib. Gd cons. 1852-55, p. 397 à 401). — Adjudication par le Conseil d'Etat à M. Paravicini-Maillard le 29 IV 1856 (AEF. Manual 1856, p. 212).

<sup>2</sup> Autorisation de vente par le Grand Conseil le 24 XI 1849 (AEF. Reg. délib. Grand Cons. 1847-49, p. 949-950). — Autorisation du Conseil d'Etat le 26 XI 1849 (AEF. Manual 1849, p. 792). — Stipulation de vente à Bovy, notariée X. Folly, le 5 XII 1849 (AEF. RN., 3474 p. 68 et 69).

<sup>3</sup> Autorisation de vente par le Grand Conseil le 13 I 1853 (AEF. Reg. délib. Gd cons. 1850-52, p. 893 et Manual 1852, p. 21 (14 I)).

<sup>4</sup> Proposition de démolition au Grand Conseil par l'avocat Folly, le 17 I 1848 (AEF. Reg. délib. Gd cons. 1847-49, p. 52). — Proposition d'adoption par le Conseil d'Etat le 18 I, autorisation par le Gd cons. 24 I et mesures d'exécution 26 I 1848 (AEF. Manual Gouv. prov. 1848, p. 224, 232 et 236).

<sup>5</sup> Décret de démolition du 12 V 1851 (BL. XXVI, p. 88) et AEF. Reg. délib. Gd cons. 1851, p. 626.

<sup>6</sup> Décret de démolition du 20 XI 1855 (BL. XXX, p. 90).

<sup>7</sup> AEF. Manual 1849, p. 4 et Corr. Cons. d'Etat 1849 n° 38, p. 5.

<sup>8</sup> Sur la Société d'études, voir: ALEXANDRE DAGUET, *Notice sur la vie et les travaux de la Société d'études de Fribourg depuis sa fondation en 1838 jusqu'en 1854*, dans « Emulation nouvelle » III (1854), p. 1, 33, 65, 97 et 129.



*Un exemple à ne pas suivre : Farvagny-le-Grand.*

*L'ancienne église avec son clocher en tuf (13<sup>e</sup> s.), démolie en 1888.*

*La nouvelle église de style néo-gothique, construite en 1888–92.*

et reconstituée le 6 mai 1849, d'essayer de créer un mouvement dans ce sens. Devant la carence du gouvernement, dont l'appui était, évidemment, nécessaire pour prendre des mesures de protection, la jeune société résolut de faire porter son effort sur la question de l'inventaire. Pleine d'entrain et de juvéniles illusions, elle ne voulait pas se borner à dresser seulement l'état de nos trésors artistiques et historiques, mais bien celui de ce qu'elle appelait les « richesses intellectuelles » de notre pays, en y comprenant « tous les souvenirs de la vie morale, politique, artistique et littéraire de la population fribourgeoise », ce qui était un programme singulièrement plus vaste encore, que celui envisagé par le Conseil d'éducation de 1837.

En 1853, elle décidait l'envoi « à MM. les curés, instituteurs et autres amis des études historiques et littéraires que renferme

notre canton », d'une circulaire dans laquelle elle appelait « spécialement l'attention de nos collaborateurs sur les points suivants, en les priant de bien vouloir nous fournir les observations, notices ou descriptions qu'ils sont à même de nous communiquer là-dessus. Y a-t-il dans cette localité :

« a) des restes de l'époque celtique, romaine ou d'autres monuments, constructions d'une importance historique ?

« b) des monuments de l'art, sculptures, tapisseries, gravures, peintures, vitraux coloriés, peintures allégoriques ou historiques ?

« c) des ruines et des traditions qui s'y rattachent ?

« d) des usages et coutumes particuliers à la localité, légendes et croyances superstitieuses ?

« e) bons mots et proverbes locaux ?

« f) chansons patoises, françaises ou semi-françaises, mais exclusivement fribourgeoises et nationales ?

« g) des inscriptions historiques (sur les églises, maisons, poêles, etc... ?

« h) des inscriptions funéraires remarquables ?

« i) des livres rares et précieux ?

« k) des monnaies rares, des sceaux, armoiries et drapeaux ?

« l) des titres et documents importants sous le rapport historique, qui peuvent se trouver aux archives comme nuls (sic)<sup>1</sup>, en indiquer l'objet ?

« m) illustrations ou personnages célèbres du lieu ?<sup>2</sup> »

On conçoit tout l'intérêt que présenteraient pour nous, à l'heure actuelle, des réponses quelque peu complètes à ce questionnaire qui touche à tant de problèmes dont on se préoccupe aujourd'hui.

Publiés par Auguste Majeux<sup>3</sup> dans l'*Emulation*, à la fin de 1853 et au début de 1854, les résultats de cette enquête furent, en réalité, fort peu encourageants. De tous les prêtres du canton,

<sup>1</sup> Je pense qu'il faut entendre, par là, que, même s'il n'y a rien, on demande de l'indiquer.

<sup>2</sup> *Emulation nouvelle* II (1853), p. 63 et 64.

<sup>3</sup> Auguste Majeux, professeur et littérateur (1828-1885). — Nécrologie dans NEF. 1886, p. 12 à 16. — Les résultats de l'enquête sont publiés dans *Emulation nouvelle* II (1853), p. 335 à 339 et III (1854), p. 57 à 64.

auxquels on s'était adressé, deux seulement répondirent: l'abbé Wicht<sup>1</sup>, curé de Vaulruz, qui assurait la société de « sa bienveillance, » et annonçait qu'il avait commencé, depuis quelques années, dans les archives de la commune, des recherches dont il mettait le résultat à la disposition des enquêteurs<sup>2</sup>, et le doyen Fontana<sup>3</sup> d'Ependes, qui se bornait à faire savoir qu'il avait transmis la circulaire aux prêtres de son décanat et s'empresserait de mettre la société au courant de leurs découvertes<sup>4</sup>, et qui compléta, plus tard, cette première réponse par quelques indications relatives à Ependes et au Mouret<sup>5</sup>. C'est à ces deux manifestations de sympathie sans lendemain que se borna l'intérêt témoigné par le clergé.

La contribution des instituteurs ne fut guère plus fructueuse. De tous ceux du canton — et l'on n'en avait omis aucun — quatre seulement donnèrent une réponse: MM. Louis Richardet à Sem-sales, J.-J. Jenzer à Chiètres, J.-L. Pfyffer à Cottens<sup>6</sup>, Jacques Collaud à Ponthaux<sup>7</sup>, et leur apport fut, à dire vrai, fort mince. M. J. Remy, ancien préfet de la Gruyère<sup>8</sup>, l'instituteur Grandjean à Montbovon<sup>9</sup>, Alexis Majeux, huissier à Bulle<sup>10</sup> et le chancelier Marro<sup>11</sup> ajoutèrent bien encore, par la suite, quelques renseignements, mais il fallait vraiment être d'un optimisme à toute épreuve, pour pouvoir écrire, comme le fit Daguët, dans l'*Emulation* de 1854<sup>12</sup>, que les indications recueillies promettaient « une moisson abondante à l'érudit, au littérateur, comme au simple ami du merveilleux, du pittoresque et du populaire », et Auguste Majeux

<sup>1</sup> Jean-Pierre-Joseph Wicht (1822-1906), curé de Vaulruz 1849-1856.

<sup>2</sup> *Emulation nouvelle* II (1853), p. 335 et 336.

<sup>3</sup> Jacques-Xavier Fontana (1795-1874) curé d'Ependes 1841 et doyen 1843-1864, puis aumônier de Bourguillon. — Nécrologie dans NEF. 1875, p. 102 à 105.

<sup>4</sup> *Emulation nouvelle* II (1853), p. 336.

<sup>5</sup> *Emulation nouvelle* III (1854), p. 61.

<sup>6</sup> *Emulation nouvelle* II (1853), p. 336 à 339.

<sup>7</sup> *Emulation nouvelle* III (1854), p. 64.

<sup>8</sup> *Emulation nouvelle* III (1854), p. 57.

<sup>9</sup> Idem, p. 59.

<sup>10</sup> Idem, p. 59.

<sup>11</sup> Idem, p. 62.

<sup>12</sup> Idem, p. 67.

semble avoir été plus près de la vérité en se demandant s'il continuerait « longtemps encore à prêcher dans le désert <sup>1</sup> ». Si l'on put encore enregistrer, en 1854, des réponses des instituteurs J. Gauthier à Dompierre <sup>2</sup>, Progin à Echarlens <sup>3</sup> et Bise à St-Aubin <sup>4</sup>, ainsi qu'une autre de M. Clerc, huissier à Rossens <sup>5</sup>, on peut dire que la tentative de la Société d'études pour aboutir à l'établissement d'un inventaire, se terminait par un nouvel insuccès.

Ne nous hâtons, cependant, pas trop, de sourire à l'énoncé des résultats de 1853 et de jeter la pierre au clergé et au corps enseignant de cette époque. Le fait que je vais vous citer ramènera ceux qui auraient été tentés de le faire, à une plus juste appréciation des choses et à un peu plus de modestie. En 1932, à l'occasion d'une enquête patronnée par la Société d'histoire sur les traditions populaires, un questionnaire élaboré par M. le professeur Paul Aebischer fut, non seulement publié dans les *Annales fribourgeoises* <sup>6</sup>, mais il en fut fait un tirage à part. 180 exemplaires en furent adressés aux membres du clergé et 700 au corps enseignant primaire et secondaire, avec une recommandation de la Direction de l'Instruction publique. Le nombre des réponses reçues fut de... deux <sup>7</sup>. La comparaison — si regrettable que cela soit à constater — est nettement en faveur de 1853.

Les ravages que l'absence de toute mesure officielle autorisaient tacitement, dans le domaine des monuments et des objets d'art, n'en continuaient pas moins à préoccuper beaucoup de personnes, et, en 1855, c'est l'abbé Jean Gremaud, le grand historien fribourgeois, alors curé à Echarlens, où il avait l'occasion d'être en contact permanent avec l'abbé et historien Dey <sup>8</sup>, qui prit la plume pour rappeler ce problème toujours posé. Dans un mémoire intitulé *De la conservation des objets antiques*, publié par le *Mémo-*

<sup>1</sup> Idem, p. 64.

<sup>2</sup> Idem, p. 308.

<sup>3</sup> Idem, p. 309.

<sup>5</sup> Idem, p. 310.

<sup>4</sup> Idem, p. 310.

<sup>6</sup> AF. 1932, p. 227 à 238.

<sup>7</sup> AF. 1933, p. 137.

<sup>8</sup> Jean-Joseph Dey (1779-1863), chapelain d'Echarlens 1841-1863.

*rial de Fribourg*<sup>1</sup>, il s'efforçait de montrer le danger qu'un semblable état de choses faisait courir à nos richesses artistiques et « d'appeler l'attention publique sur la négligence apportée à la conservation de nos antiquités ».

« Un peuple doit toujours avoir à cœur la conservation des  
« objets antiques qui appartiennent soit à son histoire, soit à son cul-  
« te, soit à sa vie privée, soit à l'art, écrivait-il. Ces objets font eux-  
« mêmes partie de son histoire et méritent d'être conservés, les uns  
« pour leur forme et leur travail, les autres pour les souvenirs qui  
« s'y rattachent. Malheureusement cet esprit conservateur n'est  
« pas général, et bien souvent des objets précieux sont négligés,  
« ou détruits, ou vendus à vil prix, et vont dans un pays étranger  
« enrichir la collection d'un amateur, qui sait les estimer. Pour ne  
« parler que de notre canton, si on voyait aujourd'hui réunis dans  
« un musée les livres et manuscrits, les meubles et ornements, les  
« objets en or, argent, bronze, ivoire, etc., qu'on a laissé dépérir  
« ou vendus, ce musée serait certainement des plus riches et des  
« plus curieux. On n'apprécie pas la valeur des antiques que l'on  
« possède, et on les laisse dépérir dans un coin, ou on les vend à  
« mépris à un brocanteur qui revend cent francs ce qu'il a peut-être  
« acheté dix... Il y a chez nous, sous ce rapport, une incurie incroya-  
« ble. Je pourrais citer des ventes qui feraient rougir les personnes  
« qui les ont faites. Il est des gens, riches même, qui pour quelques  
« francs vendraient jusqu'à des souvenirs de leur mère ; pour de telles  
« personnes, il n'y a de beau et de précieux que l'argent monnayé. »

« Nos antiquités religieuses ne sont pas, elles-mêmes, conser-  
« vées avec le soin et le respect qu'elles méritent. Reconstruit-on  
« une église, un autel, on détruit ou relègue sur un galetas, tout ce  
« qui ne peut pas être utilisé dans la reconstruction ; c'est ainsi qu'ont  
« péri beaucoup de sculptures et de tableaux dignes d'un meilleur  
« sort. Un reliquaire, une croix, un calice ont-ils besoin de réparations  
« considérables, on en achète de neufs, et les vieux sont vendus au  
« poids. Une chasuble, une garniture d'aube ou de nappe sont endom-  
« magées, on les jette au fond d'une armoire, pour ensuite les vendre  
« au brocanteur qui, de son œil exercé, aura bientôt reconnu l'étoffe  
« et la dentelle recherchées. »

(A suivre.)

<sup>1</sup> *Mémorial de Fribourg* II (1855), p. 365 à 370.